

Petite histoire du sport universitaire

LE sport universitaire en France est une institution très ancienne, puisque c'est vers 1905 que les associations générales d'étudiants créèrent les premiers clubs universitaires sportifs qui furent longtemps les seuls organismes sportifs étudiants, et en particulier participèrent activement à la naissance du sport étudiant international et des Jeux Universitaires mondiaux ou « Universiades ». En 1956 l'U.N.E.F. créa pour regrouper les clubs universitaires, sections sportives de ses associations générales, l'O.S.U. (Office du sport universitaire), à la tête duquel fut placé Jacques Flouret, et qui devait, quelques années plus tard, devenir l'O.S.S.U. (Office du sport scolaire et universitaire), en commençant à organiser le sport dans les écoles secondaires.

L'action continue de l'U.N.E.F. et des professeurs d'éducation physique, le dynamisme de Jacques Flouret, donnèrent d'importants résultats, et les associations sportives (A.S.) de facultés et d'écoles secondaires, ainsi que les clubs universitaires affiliés à l'O.S.S.U. connurent un développement rapide. Cependant le nombre des étudiants pratiquant le sport restait faible (entre 5 et 10 %) et ne pouvait augmenter (malgré l'augmentation considérable du nombre d'étudiants), par suite de l'absence des équipements sportifs des professeurs d'éducation physique et des horaires réservés au sport nécessaires, qui paralysaient totalement aujourd'hui le développement du sport étudiant. Citons à ce sujet les chiffres établis d'après les normes officielles pour les établissements d'enseignement secondaire et supérieur en France en 1963 :

	Exis- tant	Man- quant	Diffé- rence
Gymnases	1000	3 200	75 %
Plateaux d'E.P. aménagés ...	1 800	2 500	60%
Pistes d'athlétisme	600	2 000	77 %
Piscines-bassins de natation .	70	720	90 %
Professeurs et maîtres d'E.P.	7 000	8 000	53 %

L'augmentation du nombre des étudiants et des scolaires s'accompagnant d'une croissance beaucoup moins rapide que la quantité d'installations sportives et du nombre de professeurs nécessaires, crée évidemment une nette diminution du pourcentage à même de faire du sport.

Dans ces conditions les étudiants, les professeurs de l'O.S.S.U. furent amenés à s'élever contre une politique de l'éducation nationale qui laissait les jeunes dans l'impossibilité pour la plupart de pratiquer normalement le sport. Cette attitude créa chez les responsables gouvernementaux une hostilité à l'égard de l'O.S.S.U.

En 1959 le haut commissaire à la jeunesse et aux sports, M. Maurice Herzog, voulut retirer à Jacques Flouret la direction de l'O.S.S.U., à la suite, en particulier, des prises de position de l'O.S.S.U. en faveur de l'unité du sport universitaire international et de la participation, en même temps que les équipes de l'O.S.S.U., à l'Universiade de Turin, d'étudiants de pays socialistes, de Chine populaire en particulier (dans le respect intégral des règlements de la Fédération internationale du sport universitaire, qui réunit depuis les jeux de Paris en 1957 des pays de toutes couleurs politiques « dans l'esprit olympique »). Il dut abandonner sa tentative devant le refus de l'U.N.E.F. et des professeurs, ainsi que de tout le personnel technique de l'O.S.S.U.

C'est le 1^{er} juillet 1961 que M. Maurice Herzog annonçait à l'assemblée de l'O.S.S.U. que le gouvernement avait décidé de lui retirer l'autorisation d'organiser en France les compétitions sportives scolaires

et universitaires. Les motifs véritables de cette décision étaient les positions prises et le rôle joué par l'O.S.S.U. sur le plan du sport international, d'une part, ses revendications pour obtenir l'équipement sportif et les professeurs d'éducation qui manquent tant au sport scolaire et universitaire en France, et que l'Etat se refuse à lui accorder, d'autre part.

Le gouvernement voulait remplacer l'O.S.S.U. par un service administratif dépendant directement du haut commissariat à la jeunesse et aux sports. Les étudiants, sous l'égide de l'U.N.E.F. et des clubs sportifs universitaires, ainsi que les professeurs d'éducation physique, refusaient, considérant que le sport scolaire et universitaire, de nature essentiellement bénévole, devait rester indépendant et ne pouvait devenir une branche de l'administration.

Pas de délégation française

à Sofia

La crise dura plus d'un an. Au cours de cette crise le haut commissariat refusa à l'O.S.S.U., malgré ses demandes, l'autorisation d'organiser la délégation française à l'Universiade de Sofia, ce qui empêcha la France d'y être représentée autrement que (symboliquement) par le vice-président de l'U.N.E.F. Il créa des comités provisoires de gestion du sport scolaire et universitaire, d'où les étudiants et les professeurs étaient exclus : ces comités échouèrent dans leur tentative de remplacer l'O.S.S.U., puisqu'il n'y avait ni étudiants pour y faire du sport, ni professeurs pour les y encadrer.

La crise fut résolue par un accord survenu entre le haut commissariat d'une part, l'U.N.E.F. et la Fédération de l'éducation nationale d'autre part: on créerait une association qui, comme l'O.S.S.U., serait autorisée par le gouvernement, mais où la moitié des représentants serait désignée par l'Etat et l'autre moitié par les usagers. Cette association, l'A.S.S.U., gère depuis cette année le sport scolaire et universitaire. Il faut cependant noter que c'est grâce à l'action de l'U.N.E.F. et des syndicats de professeurs de la F.E.N. (grèves répétées, appel à l'opinion publique, conférences de presse, refus de participer aux comités provisoires de gestion, etc.) qu'on a pu sauvegarder le principe d'une association, sans lequel le sport scolaire et universitaire en France risquait de devenir une simple branche de l'administration.

Le bilan d'une année

Que peut-on dire de l'A.S.S.U. après une année de fonctionnement ? Il faut constater d'abord que malgré la soi-disant « parité » administration-usagers, il n'y a au conseil d'administration qu'un représentant de l'U.N.E.F., deux représentants (non étudiants) de clubs universitaires, deux représentants d'A.S., contre treize représentants de l'Etat. Il faut constater que l'A.S.S.U. dans son fonctionnement est de plus en plus lié à l'administration du haut commissariat à la jeunesse et aux sports, dont il tend à devenir un simple prolongement.

Il faut constater aussi que le sport universitaire n'a pu connaître cette année, sous le règne de l'A.S.S.U., aucun développement, car ni les équipements sportifs, ni le

nombre des professeurs, ni les horaires réservés au sport n'ont augmenté sensiblement, alors que le nombre des étudiants prenait un accroissement considérable. Ainsi le sport étudiant en France continue-t-il à végéter ; les performances quelquefois honorables réalisées par nos meilleurs athlètes ne doivent pas cacher ce fait fondamental que 5 % seulement des étudiants français peuvent faire régulièrement du sport.

La crise déclenchée par le gouvernement et le

remplacement de l'O.S.S.U. par l'A.S.S.U. n'a abouti qu'à deux choses : éliminer Jacques Flouret, ce qu'on recherchait depuis longtemps ; faire de l'A.S.S.U. un service administratif où les étudiants et les professeurs qui animaient l'O.S.S.U. ont de moins en moins la possibilité de décider et de participer à l'A.S.S.U. Seule la mise en place dans les facultés, les écoles, d'installations sportives et de professeurs en nombre suffisant, pourrait permettre un développement normal du sport chez les étudiants.



Le Monde – Numéro spécial U.N.E.F – Vendredi 18 octobre 1963
Numéro spécial, réalisé par l'Union Nationale des Etudiants de France
Page 7